Commune de

LANDUDEC

Finistère

Plan Local d' Urbanisme

Modification n°7

4 Règlement - Partie graphique

Elaboration

Arrêt du projet : D.C.M. du 14 Octobre 2004
Approbation : D.C.M. du 16 Septembre 2005
Rendu exécutoire le : 7 Novembre 2005

Modification n°1

Arrêt du projet : D.C.M. du 28 Septembre 2007
Reçue en préfecture le : 22 Octobre 2007
Rendue exécutoire le : 24 Novembre 2007

Modification n°2

Arrêt du projet : D.C.M. du 29 Janvier 2009
Reçue en préfecture le : 03 Février 2009
Rendue exécutoire le : 09 Mars 2009

Modification n°3

Arrêt du projet : D.C.M. du 10 Novembre 2011
Reçue en préfecture le : 15 Novembre 2011
Rendue exécutoire le : 19 Décembre 2011

Modification n°4

Arrêt du projet : D.C.M. du 26 Septembre 2013
Reçue en préfecture le : 30 Septembre 2013
Rendue exécutoire le : 30 Octobre 2013

Modification n°5

Arrêt du projet : D.C.M. du 16 septembre 2015
Reçue en préfecture le : 18 septembre 2015
Rendue exécutoire le : 19 octobre 2015

Modification n°6

Arrêt du projet : D.C.M. du 9 novembre 2017
Reçue en préfecture : le 11 décembre 2017
Rendue exécutoire : le 27 février 2018

Modification n°7

Arrêté préfectoral de DUP du 22.02.2018

1/5 000°

Est

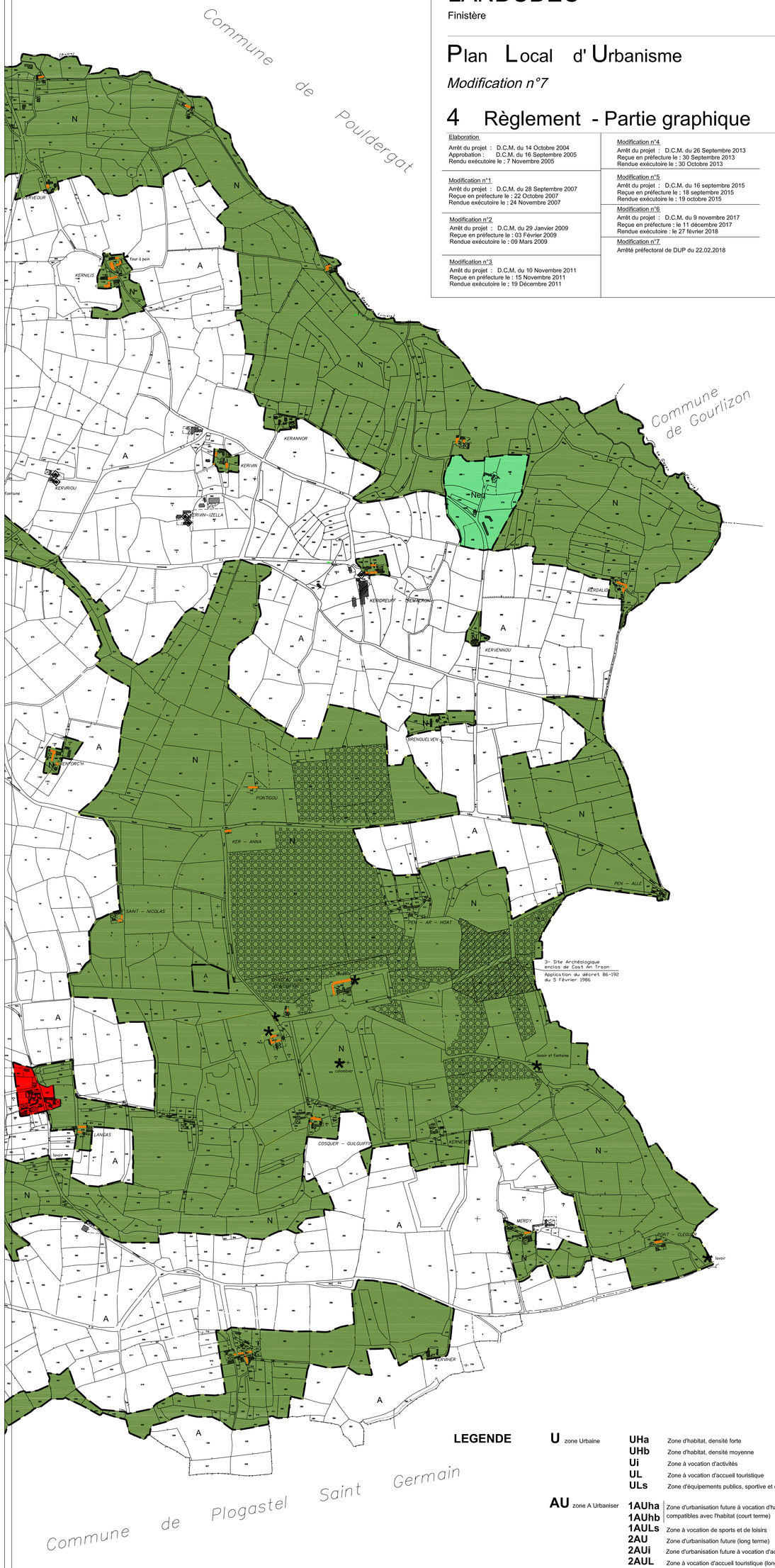

LEGENDE

U zone Urbaine		**UHa**	Zone d'habitat, densité forte
		UHb	Zone d'habitat, densité moyenne
		Ui	Zone à vocation d'activités
		UL	Zone à vocation d'accueil touristique
		ULs	Zone d'équipements publics, sportive et de loisirs
AU zone A Urbaniser		**1AUha**	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat (court terme)
		1AUhb	
		1AULs	Zone à vocation de sports et de loisirs
		2AU	Zone d'urbanisation future (long terme)
		2AUi	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités (long terme)
		2AUL	Zone à vocation d'accueil touristique (long terme)
A zone Agricole		**A**	Zone à vocation agricole
		◈	Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels le changement de destination peut être autorisé s'il ne compromet pas l'exploitation agricole (Art.L123-3 du C.U.)
N zone Naturelle		**N**	Zone naturelle
		Neq	Zone naturelle à vocation d'hébergement et de loisirs équestres

- Espace boisé classé
- Site archéologique
- Emplacement réservé
- Tracé indicatif de voirie
- lavoir * Eléments de paysage ou de patrimoine identifiés au titre de l'Art. L.123-1-7 du C.U.
- Talus planté à conserver ou à créer
- Bâtiment pouvant changer de destination (cf annexe)